



FÉDÉRATION
CINOV

FÉDÉRATION DES SYNDICATS
DES MÉTIERS DE LA PRESTATION INTELLECTUELLE
DU CONSEIL, DE L'INGÉNIERIE ET DU NUMÉRIQUE

Contribution RE2020

**pour une réglementation
applicable et pragmatique**

RE2020 – Points généraux

SIMPLIFIER (1)

- Eviter les ruptures avec la RT2012 et avec le label E+C- en matière de méthodologie et d'exigences, choisir des indicateurs en continuité de ceux actuellement utilisés : Bbio/ Bilan-BEPOS / Eges / Eges_pce
 - Remarques sur le Bilan_BEPOS (indicateur pédagogique ?)
 - Prendre en compte l'ensemble des consommations énergétiques
 - Permet d'anticiper les futurs niveaux de labels.
 - Plusieurs exigences claires plutôt que de condenser et créer des biais.
 - Le Bilan BEPOS est l'indicateur le plus adapté pour aller vers des bâtiments à énergie positive en prenant en compte l'ensemble des usages et pour l'expression des futurs labels contrairement au Cep.
 - Partir sur le Cep (qui ne prend pas en compte les usages mobiliers) pénalise fortement les solutions de productions d'énergie renouvelable (PV, cogénération)
 - Impossibilité de valoriser l'énergie auto-consommée pour les usages mobiliers.
 - Des résultats moins favorables en cogénération qu'en chaudière gaz !
- Limiter les modulations au strict minimum (géographie ; altitude ; Surface/compacité et éventuellement 1 ou 2 autres liées au carbone, par exemple sur les balcons) : nous sommes donc tout à fait favorables aux annonces qui ont été faites dans ce sens.
- Adopter une surface réglementaire unique basée sur la SHAB en résidentiel et sur la surface utile en tertiaires : nous sommes donc tout à fait favorables aux annonces qui ont été faites dans ce sens.

RE2020 – Points généraux

SIMPLIFIER (2)

- **MAINTENIR TOUTES les EXIGENCES de MOYENS** : La loi ESSOC incite à limiter les exigences de moyens, or celles existantes en RT2012 ont un rôle déterminant :
 - Eliminer des systèmes obsolètes
 - Beaucoup plus compréhensibles que les exigences de résultats qui se basent sur une méthode de calcul complexe.
 - Maintenir un nombre important d'exigences de moyens
 - Eviter des retours en arrière en matière de prescription
 - Eviter de complexifier la méthode de calcul en introduisant de nouveaux paramètres d'entrée.
 - Les exigences de moyens donnent de la visibilité à tous les acteurs à travers des expressions simples et les supprimer pourraient conduire à un retour en arrière de certaines bonnes pratiques acquises.

RE2020 – Points généraux

SIMPLIFIER (3)

- Ne pas hésiter à insérer **des exigences progressives** selon un calendrier défini, qui permettrait aux acteurs de réaliser des efforts graduels. Nous sommes favorables à une première phase pour une application à partir de l'été 2021 avec des seuils de renforcement modérés et adaptés à chaque secteur (et un niveau plus ambitieux à partir de 2025, sans possibilité de prolongation (comme cela s'est fait avec la dérogation 57,5)
- **CORRIGER** les quelques bugs qui existent dans la méthode RT2012 actuellement

RE2020 – Points généraux

PROMOUVOIR les ENERGIES RENOUVELABLES (sans que les énergies renouvelables induisent des biais) :

- Communiquer sur la nécessité d'étude de faisabilité d'approvisionnements en énergie détaillée pour définir le système énergétique le plus adapté.
- Inciter prioritairement les installations de chaleur renouvelable plutôt que des panneaux photovoltaïques dont la disponibilité en données environnementales et les conditions d'efficacité de mise en œuvre mettent en doute la performance en cycle de vie pour le critère carbone
- Valoriser le photovoltaïque dans la future RE2020 : Approche cohérente avec les indicateurs de raccordement ENEDIS qui dépend de la localisation géographique du bâtiment et des besoins à proximité plutôt que via un calcul d'autoconsommation : 2,58 quand réseau « vert » ; 1 réseau « orange » ; 0 réseau « rouge »
- On constate actuellement de gros soucis liés à l'expression en Cep qui ne valorise pas la production d'électricité via cogénération et Photovoltaïque → il est impératif d'exprimer l'exigence en bilan BEPOS.

RE2020 – Points généraux

FIABILISER les CALCULS

- CINOV demande
 - Une exigence de certification NF Etudes Thermique ou qualifié OPQIBI 13.31 ou 13.32 pour les études thermiques et OPQIBI 13.33 pour les études ACV
 - Si ce point n'est pas retenu, nous demandons à ce que soit appliqué une pénalité sur les résultats de calculs directement dans les logiciels de 20% (comme cela est déjà le cas pour les isolants et les équipements techniques non certifiés).
- Renforcer les contrôles de cohérence et la qualité des données de FDES et de PEP.

RE2020 – Points généraux

FIABILISER la MISE en OEUVRE

- Maintenir l'exigence de résultat pour la perméabilité à l'air de l'enveloppe et l'étendre aux petits tertiaires
- Rendre obligatoire la réalisation de mesure d'étanchéité des réseaux aérauliques à la réception des installations (sauf maisons) ET contrôles de débits/pression à la réception.
- Obliger la réalisation d'une mission de commissionnement pour les installations techniques complexes

RE2020 – Points généraux

S'ASSURER DE L'APPLICATION DE LA RE2020

- Maintenir et compléter avec le Carbone les attestations Permis de Construire et Fin de Chantier, impératives pour garantir l'application de la RE2020.
- Afficher dans les textes clairement l'obligation de réaliser une étude ENERGIE-CARBONE en phase DCE.
- Veiller à un délai d'application au plus tôt 6 mois après la parution des textes : Intégration de temps de formation.

CAS PARTICULIERS : La réglementation doit prendre en compte et favoriser

- Incitation aux industriels à développer de nouvelles technologies,
- Mise en œuvre de réseaux de chaleur vertueux par les collectivités
- Commissions Titre 5 avec fonctionnement indépendant et experts qualifiés.

RE2020 – Points généraux

LABELS

- L'ensemble des acteurs a besoin de disposer d'une vision qui va au-delà de la RE2020 et qui sera prochainement exigée par les collectivités, aménageurs.
- Publier en même temps que la RE2020, les niveaux des labels complémentaires pour aller au-delà de la future RE2020, d'où l'intérêt de l'indicateur Bilan-BEPOS
- Caler ces labels de manière cohérente en même temps que les exigences réglementaires.